MAIRIE d'ÉLOISE



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2016

Département de la Haute-Savoie PRESENTS: MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD J-C, CURTENAZ M, BAJOT F, CHAILLOU P, CRETIN L, GERMAIN C, PERONCINI J, PUTELAT N, RAFFAULT M, BACHMANN F,

Tél. 04 50 48 30 06 TREYVAUD S.

Fax 04 50 48 08 70

EXCUSEE: M. PUTELAT O.

mairie@eloise.fr

Convocations du 06.01.2016

Madame Le Maire ouvre la séance en renouvelant à toute son équipe municipale ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et la remercie chaleureusement pour son implication dans les projets et manifestations.

ORIENTATIONS BUFGÉTAIRES 2016:

Le Maire fait un point des dépenses d'investissements prévues non finalisées et à reporter sur le budget 2016 puis laisse la parole à Didier CLERC.

Au vu des restes à réaliser (environ 620 000 €) Didier CLERC informe que la commission travaux, voirie et bâtiments va se réunir dans la quinzaine pour établir et affiner le programme 2016.

Les projets suivants seront à l'étude :

- Devenir du bâtiment ex-CUMA (possibilité de l'aménager en local technique)
- > Poursuite du chemin piétonnier
- > Etude réfection mairie / aménagement place
- > Travaux voirie (rue des vignes ...)

RESTRUCTURATION LOGEMENTS ANCIEN PRESBYTERE:

Le cahier des charges permettant la consultation sommaire de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration des logements, en vue du choix de l'architecte a été fait.

Deux offres ont été réceptionnées :

- ✓ D2 ARCHI, BAILLET Jean-Pierre architecte à Bellegarde (Ain) avec un taux de 10.5% pour une mission complète sur le montant des travaux réalisés,
- ✓ INGENIUS, HUDRY Denis architecte à Minzier (Haute-Savoie) avec un taux de 11.7% pour une mission complète sur le montant des travaux réalisés.

La proposition de D2 ARCHI est retenue. Le Conseil Municipal autorise et délègue tout pouvoirs au Maire pour la signature du contrat d'étude simplifié.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE:

Compte rendu est donné au Conseil Municipal de la rencontre qui s'est tenue le 7 décembre 2015 avec Savoie-biblio.

<u>Objectifs</u>: faire le point sur l'activité de la bibliothèque et le partenariat avec Savoiebiblio dans le cadre du renouvellement de la convention.

Village Fleuri

Ouverture : Lundi de 14h à 18h30 - Mercredi de 8h30 à 12h et 14h à 18h30 - Vendredi 8h30 à 12h

Par ailleurs, un nouveau plan de développement de la lecture publique est adopté par l'assemblée des Pays de Savoie pour la période 2015-2020 et mis en œuvre par Savoie Biblio. Afin de poursuivre le partenariat déjà engagé avec Savoie-biblio, il est nécessaire de renouveler la convention.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention et tout autre document afférent.

TRAVAUX FORESTIERS:

Office National des Forêts:

- accord est donné au programme annuel 2016 d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier pour un montant de 7 800 € HT.
- ➤ Signature d'un contrat pour l'enlèvement de grumes de chêne coupés à l'automne 2015.

<u>Ligue pour la Protection des Oiseaux</u>: le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement de 10 nichoirs pour un montant de 470 €.

BUDGET 2016:

<u>Crédit de report investissements</u>: Un état des restes à réaliser concernant les dépenses d'investissements des budgets communaux sera établi et envoyé en trésorerie afin de permettre le paiement de ces dépenses avant le vote des budgets 2016.

Mise en place des paiements et prélèvements par internet : Le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité donnée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de mettre à la disposition des collectivités territoriales, un outil pour le paiement des titres par carte bancaire sur internet. Cet outil est dénommé TIPI. Il rappelle également que depuis le passage au PESV2 (dématérialisation de la comptabilité) il est possible de mettre en place les prélèvements automatiques.

Considérant l'opportunité pour la mairie de mettre en place ces outils et les modalités proposées par la DGFIP, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, accepte la mise en place de ces nouveaux outils et autorise le Maire à signer ces conventions.

<u>Rénovation appartement de la Fruitière</u>: Les travaux de rénovation de l'appartement de la Fruitière sont terminés. (*L'électricité, la plomberie les peintures et les sols ont été restaurés pour environ 25 000 €*). M. PORTRON et Mme MOREIRA sont les nouveaux locataires depuis le 1^{er} janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES:

Le Conseil Municipal:

- autorise la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale section A n°2258 pour desservir un lot à construire.

- est informé de l'arrêté de mise en recouvrement pris à l'encontre des titulaires de panneaux publicitaires sur la voie publique suite au non-respect de l'article L. 581-7 du code de l'environnement.
- prend connaissance que le nouvel agent Charlotte MOREL sera rattaché au contrat de protection maladie déjà en cours.
- prend acte des suites données au contentieux portant sur la prise en charge du sinistre d'une habitation contigüe à une propriété communale.
- est informé par Didier CLERC :
- * que le projet d'aménagement foncier au lieu-dit le Mollien se poursuit. Une rencontre a eu lieu avec les services de l'état.
- * de la réunion à la Communauté de Communes concernant la fibre optique. La phase prévisionnelle de raccordement pour les particuliers est programmée en 2019 pour la partie sud (Chef-lieu, Fiolaz) du village.

LE MAIRE,

CUTELLE Marthe